

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1693

présenté par

M. Pancher, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Fromantin, M. Meyer Habib,
M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier, M. Sauvadet, M. Tahuaitu,
M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 4 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'obligation de créer un carnet de santé numérique du logement pour tous les immeubles privés à usage d'habitation risque de freiner les constructions. Les modalités de mises en place de ce carnet sont, par ailleurs, très floues.